



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3405

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions à 4 projets**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3405**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Politique agricole - Attribution de subventions à 4 projets**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a approuvé, par la délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020.

La politique agricole métropolitaine vise :

- à l'augmentation de la valeur ajoutée de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire,
- au soutien à la transmission des exploitations, l'installation, et l'emploi,
- à la préservation de l'outil de production et de la diversité des exploitations présentes sur le territoire,
- au développement des pratiques de l'agro-écologie,
- au renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et avec les acteurs de la Métropole.

Il est proposé au Conseil de financer 4 projets correspondant à ces objectifs, et plus particulièrement au 3^{ème} objectif.

II - Attribution de subventions**1°- Déploiement d'un système de détection du risque de grêle et de lutte contre la grêle**

Depuis plusieurs années, des épisodes de grêle plutôt intenses se développent sur le Rhône et s'abattent brutalement hachant au passage cultures, serres et tunnels et occasionnant aussi de nombreux dégâts sur les véhicules et chez les particuliers.

En 2016, la Métropole a attribué une aide de plus de 100 000 € à plus de 20 agriculteurs pour les aider à passer le cap difficile de l'après orage, avec au moins une année avec une faible récolte, voire sans récoltes.

En 2017, ce sont plusieurs vignobles et crus qui ont été touchés par des orages de grêles.

En 2018, 3 orages de grêles sont tombés en juillet sur un couloir allant de Larajasse à Feyzin, occasionnant des dégâts très importants estimés à 6,2 M€ sur 150 exploitations.

Face à ces dégâts répétés, la profession agricole a décidé de s'équiper d'un système permettant de prévenir la survenance de ces orages de grêle.

Ce système comprend un ensemble de 6 radars positionnés pour couvrir la totalité du territoire du Rhône, y compris le territoire de la Métropole. Avec ces radars, sont déployés 126 postes de tir de sels hygroscopiques gérés par 126 équipes de bénévoles. Les sels hygroscopiques sont, soit du NaCl (chlorure de sodium ou sel de cuisine), soit du NaCO₃ (carbonate de sodium). Ces sels ne présentent pas de risques connus au niveau de la toxicité.

La mise en place d'un tel système de lutte anti grêle vient en complément de l'assurance souscrite par les agriculteurs et des systèmes de protection que constituent les filets.

Dans le cadre d'un partenariat recherché avec toutes les collectivités concernées, la Communauté de communes de la vallée du Garon a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

Le coût de fonctionnement des systèmes (nouveau système et systèmes existant sur le nord beaujolais et sur le secteur de Condrieu) est estimé à 535 000 €. Ce coût sera couvert par la Chambre d'agriculture, Groupama, le Crédit agricole et le syndicalisme, ainsi que par les agriculteurs qui y consacrent du temps.

Le coût total de cet investissement est estimé à 627 000 € HT soit 744 400 € TTC.

Dépenses	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
équipements liés à la détection	132 000	groupement de commande entre les communautés d'agglomération et les communautés de communes du Rhône	95 000
équipements liés à la lutte	82 500	État	110 000
mise en service du dispositif	338 500	Région	130 000
contrats fournisseurs	29 000	Département	200 000
animations du réseau	45 000	Métropole de Lyon	80 000
		Assureurs et VIVEA	80 000
		filière agricole	12 000
		FCTVA	37 400
Sous total	627 000		
TVA	117 400		
Total	744 400		744 400

La Métropole est sollicitée à hauteur de 80 000 €

Ce projet contribue à l'axe 3 "préservation de l'outil de production" de la politique agricole.

2°- Création d'une champignonnière

L'association la Turbine gère la péniche Fargo installée sur les berges du Rhône vers le pont de l'Université. En accord avec la Ville de Lyon et VNF, l'association propose de développer un ensemble d'activités pour animer et sécuriser le bas port et permettre aux habitants de se réappropriier ces lieux. L'association a décidé, d'une part d'aménager un local dédié au spectacle vivant, concert et théâtre. D'autre part, elle a décidé d'aménager une champignonnière dans un container aménagé pour cela. Ce container sera isolé notamment avec du liège qui est également un répulsif naturel pour de nombreux nuisibles de bord de fleuve. L'alimentation en eau se fera par le biais d'un réservoir en hauteur et alimenté par pompage dans le Rhône. Outre les activités de production, l'association développera des ateliers pour le jeune public et une production complémentaire avec un jardin suspendu.

L'objectif poursuivi est double : d'une part, compléter les actions culturelles par des actions autour du thème de l'alimentation et de l'agriculture, et d'autre part, avoir une utilisation et une occupation dans les bas-ports afin de sécuriser leurs usages.

Le coût total de ce projet est estimé à 28 000 €

Dépenses	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
achat container	3 000	Conseil régional	9 500
aménagement intérieur	8 500	Métropole de Lyon	9 500
création d'un module pédagogique	8 000	CNR	5 000
graphisme/supports pédagogiques	2 500	autofinancement	4 000
production	6 000		
Total	28 000	Total	28 000

La Métropole est sollicitée à hauteur de 9 500 €

Ce projet contribue à l'axe 1 "augmentation de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire".

3°- Organisation du salon Planète Appro

Depuis 2017, la Chambre d'agriculture organise le salon "Planète Appro" pour permettre la rencontre entre des producteurs et des utilisateurs de produits frais, qu'il s'agisse de restaurants, d'entreprises de transformation ou de commerçants. Ce salon est à destination des professionnels.

La 1^{ère} édition, en 2017, avait eu lieu au marché de gros Lyon Corbas, au sein du carreau des producteurs. Deux mille cinq cents visiteurs ont rencontré les 80 exposants. Ce salon se doublait d'un temps de rendez-vous professionnels qui ont concernés 80 personnes ou entreprises. Le bilan de ces rendez-vous permettait d'espérer entre 2 et 3 partenariats commerciaux pour 40 % des participants. Deux conférences et la présentation de 120 initiatives portées par les collectivités locales ont complété l'offre de ce salon.

Pour 2019, la Chambre d'agriculture organisera ce salon les 25 et 26 mars, au parc expo de Villefranche sur Saône.

Il comprendra :

- un espace d'exposition organisé en 4 pôles dédiés à l'alimentation et à la distribution, aux solutions techniques et aux équipements, aux services et à l'emploi et à l'énergie,
- un espace pour des rencontres privilégiées,
- un espace conférence sur les filières alimentaires et sur l'énergie.

Le coût total de cette manifestation est estimé à 363 500 €.

Dépenses	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
logistique	116 750	Conseil régional	40 000
communication	59 200	Métropole de Lyon	30 000
RV Pro Appro	27 250	Département du Rhône	40 000
conférences	3 800	EPCI	7 500
sécurisation	6 850	financeurs gérés (Crédit agricole, Groupama, etc.)	47 000
commercialisation des espaces	34 000	vente de stands	98 000
ingénierie	115 650	autofinancement (CA 69)	101 000
Total	363 500	Total	363 500

La Métropole est sollicitée à hauteur de 30 000 €. En 2017, la participation de la Métropole était de 40 000 €.

Ce projet contribue à l'axe 1 "augmentation de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire" de notre politique agricole.

4°- Organisation d'un colloque "les difficultés en agriculture"

L'association Solidarités paysans est une structure qui a pour objectif l'accompagnement des agriculteurs en difficultés. Ce sont d'autres agriculteurs bénévoles qui, par deux, vont apporter un appui et un soutien à des agriculteurs qui sont en difficultés relationnelles, psychologiques ou économiques.

Solidarité paysans organise un colloque le 9 avril 2019 sur les difficultés en agriculture, en mettant en avant le changement, source de redressement. Ce colloque aura lieu dans les locaux de l'Isara à l'Agropole. Il associera les différentes structures qui organisent des actions d'accompagnement d'agriculteurs ou qui peuvent être confrontées aux difficultés des agriculteurs. Ainsi, les travailleurs sociaux de la mutualité sociale agricole (MSA), des conseils départementaux, des juges, des mandataires judiciaires seront conviés à cette journée.

Le coût de cette journée est estimé à 16 550 € hors valorisation du bénévolat.

Dépenses	Montant (en €)	Ressources	Montant (en €)
matériel, équipement et frais de bouche	1 000	prestation et aide du national	1 550
prestations extérieures (dont sécurisation)	5 500	Métropole de Lyon	2 000
communication	1 350	Département du Rhône	2 000
déplacements et hébergements	3 000	Région Rhône-Alpes	4 000
salaires et charges pour l'organisation	5 700	<i>Agricultural research service (ARS) et MSA</i>	3 000
		Groupama, banques et FDVA	4 000
<i>bénévolat</i>	4 000	<i>bénévolat</i>	4 000
Total (hors bénévolat)	16 550	Total (hors bénévolat)	16 550

La Métropole est sollicitée à hauteur de 2 000 €.

Ce projet contribue à l'axe 3 "préservation de l'outil de production" ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

"Suite à une erreur matérielle, il convient de substituer la pièce jointe du projet "Politique agricole - Attribution de subventions à 4 projets", par celle ci-jointe" ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,
- b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 80 000 € au profit de la Communauté de communes de la vallée du Garon pour la mise en place d'un système de détection du risque de grêle et de lutte contre la grêle,
- c) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 9 500 € au profit de l'association La Turbine pour la mise en place d'une champignonnière sur les quais du Rhône,
- d) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 30 000 € au profit de la Chambre d'agriculture pour l'organisation du salon "Planète Appro" en mars 2019,
- e) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'association Solidarités paysans pour l'organisation d'un colloque sur "les difficultés en agriculture",
- f) - les conventions à passer entre la Métropole et la Communauté de communes de la vallée du Garon, les associations La Turbine et Solidarités paysans définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 32 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P2707174.

4° - La dépense d'investissement en résultant, soit 89 500 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 204 - opération n° 0P27O7174.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.